



Le Musicaire : c'est quoi ?

Le Musicaire est une association 1901, indépendant du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Calais (CRD), mais travaillant en coopération avec le conservatoire.

Une de ses fonctions principales est d'agir en **coopérative scolaire** : nous achetons les manuels de Formation Musicale et les prêtons gratuitement aux adhérents. Nous achetons également des partitions pour l'usage de choristes, adultes et enfants.

*A noter : ces prêts **ne sont disponibles qu'aux élèves adhérents au Musicaire**, l'achat des manuels et partitions chaque année est **à la charge des parents** pour les autres (chaque manuel FM coûte environ 30-40€).*

Le Musicaire agit également en proposant à ses adhérents :

- ❖ un kit de bienvenue offert à tout nouvel élève entrant en classe découverte
- ❖ une séance de cinéma à 2€ lors de la fête de Ste Cécile
- ❖ une prise en charge partielle des frais de transport pour les déplacements divers en classe d'instrument (pour écouter ou jouer aux concerts, sorties pédagogiques...)
- ❖ un concours de musique d'ensemble, qui a lieu tous les ans au début de printemps, avec des prix attribués pour chaque niveau d'études
- ❖ des récompenses offertes à la fin des 1^{er} et 2nd cycles et aux lauréats du CEM lors de la cérémonie de distribution des prix en fin d'année
- ❖ une aide aux stages
- ❖ des projets propres au Musicaire : sorties aux concerts, festivals, musées, à l'opéra... avec prises en charge partielles par l'association du transport en bus et du coût des places.

L'association fonctionne uniquement avec les cotisations d'adhérents (12€ par an et par élève). N'oubliez pas d'adhérer au Musicaire lors de votre inscription au CRD !

Comment adhérer ?

**Directement sur ce site en cliquant sur le cadre
« adhésion en ligne » ou le cadre « adhésion papier »**

Attention date limite des inscriptions le 19 Novembre 2025